

DELIBERATION N° 192-26

Vu le Code Général des Collectivités territoriales,

Le sept juillet deux mille vingt-six à dix-huit heures et trente minutes, les membres du conseil communautaire, désignés ou représentant chaque commune membre, se sont réunis au siège de la CCM à Susville, sur convocation qui leur a été adressée par la Présidente, datée du 29 juin 2026 conformément aux articles L2121-10 et L2121-12 du CGCT applicables en la matière.

Présents :

ABERT Richard	ROSSI Angélique	SENAC Louis	GRAND Florence
SERRE Emmanuel	GONNORD Franck	SAURAT Coraline	ANDRIEUX Georges
CROS Marlène	BARI Nadine	JACOB Hervé	PAULIN Jean-Paul
KAITANDJIAN Patrick	CIOT Xavier	MILOUX Rosalbe	GAILLARD Hervé
BONOMI Jean-Pierre	FAYARD Adeline	LOIRE Marie Noële	NEY Jean-Noël
BERTINI Luc	BUGNI Mathis	TROUSSIER Joëlle	CHALLON Valérie
GARCIA Frédéric	DECHAUX Marie-Claire	CURT Jean-Pierre	VAN DUIJN Renaud
FELIX Gérard	LAURENS Patrick	MOUSSIER Aurélien	MAUGIRON Frédéric
BERTRAND Renaud	NEGRO Julie	RAVANAT Jean-Luc	MAUGIRON Gilbert
BRUGNERA Jean-Michel	PICAVEZ Sylvie	CALVAT Pierre	BARTHELEMI Maryse
GERBI Franck	FROMENT Thierry	CHARLES Christian	FOGLIA Maxence
ROBERT Philippe	MIMRAM Benjamin	MICHEL Carine	GUIGNIER Jean-Marc
BATTISTEL Marie-Noëlle	TAVERNA Philippe	VIALANEIX Nicolas	

Absents excusés représentés : ANGULO Alexandre (pouvoir à BARTHELEMI Maryse), MEUNIER Carine (pouvoir à BATTISTEL Marie-Noëlle), LAMOUR Jérôme (pouvoir à ROSSI Angélique), BONNIER Eric (pouvoir à BARI Nadine), TRAPANI Mary (pouvoir à FAYARD Adeline), GIRARDOT Frédéric (pouvoir à LAURENS Patrick), DAPPEL Christophe (pouvoir à DECHAUX Marie-Claire), GRIET Bernard (pouvoir à SAURAT Coraline), LARCHER Cécile (pouvoir à BERTINI Luc).

Nombre de délégués en exercice : 62
Nombre de délégués présents : 51
Nombre de pouvoirs : 09
Nombre de délégués votants : 60

Le quorum étant atteint, le Conseil communautaire peut valablement délibérer.

OBJET : REGULARISATIONS DE L'ACTIF : CORRECTIONS D'ERREURS SUR EXERCICES ANTERIEURS

Dans le cadre des régularisations entreprises au niveau de l'actif, il y a lieu de procéder à des corrections d'erreurs sur exercices antérieurs. En effet, il convient de requalifier des frais d'études issus de la fusion des communautés de communes en 2014 en frais de fonctionnement.

Considérant qu'il convient de corriger les erreurs de comptabilisation d'exercices antérieurs par une opération d'ordre non budgétaire par imputation sur le compte 1068 - Excédents de fonctionnement capitalisés,
Considérant que ces opérations sont neutres budgétairement et qu'elles n'auront aucun impact sur le résultat de fonctionnement et d'investissement,

Aussi, la correction se fait par :

- La sortie de ces biens de l'actif ;
- Une régularisation par Mme la Comptable des finances publiques du compte 1068.

Il est donc nécessaire de :

1/ Sortir de l'actif les biens listés ci-dessous pour leurs valeurs brutes soit pour un montant total de 337 465,20 € et débiter le compte 1068 du montant de leurs valeurs nettes soit 274 325,16 € par opération d'ordre non budgétaire.

Compte	N° INVENTAIRE	DESIGNATION		Valeur Brute	Cumul amorti	Valeur Nette
2031	2020-2031-03	ACCOMPAGNEMENT ELABORATION PROJET DVP AGS SITUATION	07/12/2020	31680	0	31680
2031	38-2014	_DIAGNOSTIC PLAN PASTORAL TERRI	01/01/2014	16111,33	15574,3	537,03
2031	00-2021-202103-1	ACCOMPAGNEMENT ELABORATION CANDIDATURE ESPACES VA	21/07/2021	15342	5114	10228
2031	49-2014	_CONTRAT REGION ETUDE/STATION D	01/01/2014	21042,42	10419,79	10622,63
2031	598	OFFRE CULTURELLE ET LUDIQUE	27/03/2014	62897,04	32031,95	30865,09
2031	60-2014	_ETUDES ET EXPERTISES SUR DIVER	01/01/2014	51691,12	0	51691,12
2031	619	ORGANISATION COMPETENCE TOURISME	11/09/2014	22704,24	0	22704,24
2031	63-2014	_ETUDE CHARTE FORESTIERE DE TER	01/01/2014	36140,13	0	36140,13
2031	65-2014	ETUDE OFFRE CULTURELLE AUTOUR	01/01/2016	60377,07	0	60377,07
2031	75-2014	OFFRE CULTURELLE ET LUDIQUE	01/01/2014	19479,85	0	19479,85
				337465,2	63140,04	274325,16

2/ Affecter au crédit du compte 1068 les subventions liées aux biens sortis et qui sont listées ci-dessous pour un montant total de 242 131,73€ par opération d'ordre non budgétaire.

		Compte	Montant
17/09/2015	CONTRAT STATION DURABLE RRA 1 1 2 OFFRE CULT ET LUDIQUE	1323	8 510,00
18/02/2016	CONTRAT STATION DURABLE APPLICATION JEUX CARCARIS	1322	14 415,84
18/02/2016	CONTRAT STATION DURABLE GOUV TOURIST COL D ORNON	1327	12 055,68
17/09/2015	CONTRAT STATION DURABLE RRA 1 3 2 SENTIERS EQUESTRE AIDE C	1323	12 000,00
17/09/2015	CONTRAT STATION DURABLE RRA 1 3 3 SITE VTT AIDE DEPARTEMEN	1323	52 175,00
17/09/2015	CONTRAT STATION DURABLE RRA 3 5 3 CANYON LAVALDENS AIDE C	1323	7 805,00
18/02/2016	CONTRAT STATION DURABLE SUBV 0130 0500065838	1327	19 360,48
18/02/2016	CONTRAT STATION DURABLE SUBV 0500091032	1327	78 673,57
18/02/2016	CONTRAT STATION DURABLE SUBV 050091034	1327	15 136,16
18/02/2016	CONTRAT STATION DURABLE SUBV MIGRATION VERS SITRA	1323	1 000,00
31/12/2020	SUBVENTION ETUDE PROJET DE STATION AGS	1313	21 000,00
			242 131,73

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

➔ **APPROUVE** la sortie des biens pour leurs valeurs brutes, soit pour un montant total de 337 465,20 € tel-que détaillé ci-dessus ;

- **DECIDE** de débiter le compte 1068 du montant de leurs valeurs nettes, soit 274 325,16 € par une opération d'ordre non budgétaire ;
- **DECIDE** d'affecter au crédit du compte 1068 les subventions liées aux biens sortis telles-que détaillées ci-dessus, pour un montant total de 242 131,73 € par une opération d'ordre non budgétaire ;
- **CHARGE** Madame la Présidente et Madame la Comptable des finances publiques de la mise en œuvre de la présente décision ;
- **AUTORISE** Madame la Présidente à signer tous les actes nécessaires à cette décision.

Ainsi fait et délibéré à Susville, les jour, mois et an désignés ci-dessus, et ont signé les membres présents.

Certifiée conforme, le 7 juillet 2026

La Présidente,
Coraline SAURAT

Le secrétaire de séance,
Jean-Pierre CURT

